Accusé de réception en préfecture 014-200069524-20230329-20230329-35_DEL-DE Date de télétransmission : 07/04/2023 Date de réception préfecture : 07/04/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 35 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents: Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 014-200069524-20230329-20230329-35_DEL-DE Date de télétransmission : 07/04/2023 Date de réception préfecture : 07/04/2023

DELIBERATION 20230329-35 : DEV_ECO_TOU_ GRILLE_TARIFAIRE_PREBOCAP

Visas et motivations

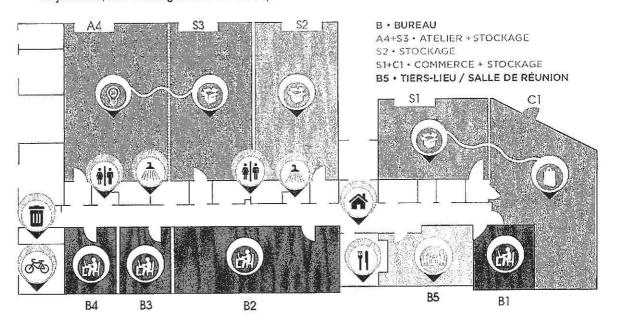
- Vu la délibération n°20220608-5 mettant à jour la grille tarifaire en vigueur de la pépinière d'entreprises Prébo'Cap 1
- Vu la délibération n°20180704-21 précisant les modalités de commercialisation et l'encadrement juridique du Prébo'Cap

Contexte

La pépinière d'entreprise Prébo'Cap 1 est un outil de Développement Economique, permettant l'accueil et l'accompagnement de jeunes entreprises du territoire ou qui souhaitent s'y implanter et des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

A la livraison de Prébo'Cap 1 en septembre 2018, le local [atelier A4 + stockage S3] était un plateau nu d'environ 135 m² doté de 4 ouvertures : une porte de service donnant sur la desserte intérieure de la pépinière d'entreprises, une porte de service vitrée donnant sur l'extérieur du bâtiment, et deux portes sectionnelles numérotées 3 et 4.

Depuis octobre 2018, ce local avait fait l'objet d'importants aménagements spécifiques [laboratoire de transformation alimentaire et deux chambres froides] pris en charge financièrement par le premier occupant, mais dont l'usage impactait le budget de fonctionnement de l'ensemble du bâtiment. Aujourd'hui, ces aménagements seront déposés avant la fin du mois d'avril 2023



Objectifs

Au regard de la modification des caractéristiques du local A4-S3, il est proposé de **modifier en** conséquence les tarifs ainsi que la durée maximum d'occupation.

Grille tarifaire en vigueur [DELIBERATION 20220608-5] :

	m²	Fixe (F)	€ HT/mois	Variable (V)	€ HT/mois	Fixe + Variable	€ HT/mois
Bureau (B1)	16,97	7,50 €	127,28€	8,20 €	139,15 €	110000000000000000000000000000000000000	266,43 €
Bureau (B2)	46,65	7,50 €	349,88€	7,50 €	349,88 €	2007 (1007) (1007) (1007) (1007) (1007) (1007)	699,75 €
Bureau (83)	14,15	7,50 €	106,13€	8,20 €	116,03 €	**(****)******************************	222,16 €
Bureau (B4)	14,13	7,50 €	105,98 €	8,20 €	115,87 €	**************************************	221,84 €
Commerce (C1)	62,52	7,50 €	468,90 €	6,80€	425,14 €	894,04 €	4 442 07 6
Stockage (S1)	37,27	2,05 €	76,40 €	3,80 €	141,63 €	218,03 €	1 112,07 €
Stockage (S2)	58,51	2,05 €	119,95 €	3,80 €	222,34 €		342,28 €
Stockage (S3)	60,32	2,05 €	123,66€	3,80€	229,22 €	352,87 €	1 142,01 €
Atelier (A4)	74,80	4,55€	340,34 €	6,00€	448,80 €	789,14 €	

Grille tarifaire proposée à compter du 1er mai 2023 :

	m²	Fixe (F)	€ HT/mois	Variable (V)	€ HT/mois	Fixe + Variable	€ HT/mois
Bureau (B1)	16,97	7,50 €	127,28 €	8,20 €	139,15 €	72.146 (537) 1966 (11 11 16 17 16 17 18 17 18 18 18 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	266,43 €
Bureau (B2)	46,65	7,50 €	349,88€	7,50€	349,88 €)	699,75€
Bureau (B3)	14,15	7,50 €	106,13€	8,20 €	116,03€	## (4erre) 10fr 11 11 for 10f1 100 11 ft 100 11 ft	222,16 €
Bureau (B4)	14,13	7,50 €	105,98 €	8,20 €	115,87€	,	221,84 €
Commerce (C1)	62,52	7,50 €	468,90 €	6,80€	425,14€	894,04 €	4 440 07 6
Stockage (S1)	37,27	2,05 €	76,40 €	€ 3,80 €	141,63 €	218,03 €	1 112,07 €
Stockage (S2)	58,51	2,05 €	119,95 €	3,80 €	222,34 €		342,28 €
Stockage (S3)	60,32	2,05 €	123,66 €	3,80 €	229,22€	352,87 €	801,67 €
Atelier (A4)	74,80	2,20€	164,56 €	. iii 3,80 €	284,24 €	448,80 €	

Afin d'homogénéiser les modalités d'occupation et d'accroître le turn-over inhérent à l'outil pépinière d'entreprises, il est proposé de limiter la durée maximum d'occupation de 6 ans au local C1-S1 seulement.

En effet, ce local se distingue par une activité commerciale, portée par une structure de l'Economie Sociale et Solidaire :

	Durée d'occupation maximum	Proposition à compter du 1er mai
	DELIBERATION 20170704-21	
Bureaux B1, B2, B3, B4	3 ans	3 ans
Stockage S2	3 ans	3 ans
Atelier et Stockage A4-S3	6 ans	3 ans
Commerce et Stockage C1-S1	6 ans	6 ans

Accusé de réception en préfecture 014-200069524-20230329-20230329-35_DEL-DE Date de télétransmission : 07/04/2023 Date de réception préfecture : 07/04/2023

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

■ D'APPLIQUER à compter du 1er mai 2023 la nouvelle grille tarifaire mise à jour de la pépinière d'entreprises Prébo'Cap 1, située au n°2 impasse des quais - ZA des Noires Terres - 14310 VILLERS-BOCAGE :

	m²	Fixe (F)	€ HT/mois	Variable (V)	€ HT/mois	Fixe + Variable	€ HT/mois
Bureau (B1)	16,97	7,50 €	127,28 €	8,20 €	139,15€		266,43€
Bureau (B2)	46,65	7.50€	349,88 €	7,50€	349,88 €		699,75€
Bureau (B3)	14,15	7,50 €	106,13 €	8,20 €	116,03 €		222,16€
Bureau (B4)	14,13	7,50 €	105,98 €	8,20 €	115,87 €		221,84€
Commerce (C1)	62,52	7,50 €	468,90 €	6,80 €	425,14 €	894,04 €	
Stockage (S1)	37,27	2,05€	76,40 €	3,80€	141,63 €	218,03 €	1 112,07 €
Stockage (S2)	58,51	2,05 €	119,95 €	3,80 €	222,34€		342,28€
Stockage (S3)	60,32	2,05 €	123,66 €	3,80 €	229,22€	352,87 €	
Atelier (A4)	74,80	2,20 €	164,56 €	3,80€	284,24 €	448,80 €	801,67€

■ **D'APPLIQUER** à compter du 1^{er} mai 2023 la nouvelle grille de durée maximum d'occupation des espaces de la pépinière d'entreprises Prébo'Cap 1 :

	Durée d'occupation maximum
Bureaux B1, B2, B3, B4	3 ans
Stockage S2	3 ans
Atelier et Stockage A4-S3	3 ans
Commerce et Stockage C1-S1	6 ans

- **D'ANNULER** et de remplacer les délibérations n°20180704-21 et n°20220608-5 portant sur la grille tarifaire et les durées d'occupation des espaces de Prébo'Cap 1
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance, Annick SOLIER

CAGE With a COM

Le Président, Gérard LEGUAY